

---

Le Puy-en-Velay, le 11 février 2022

## REUNION PLENIERE - COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

### La Commission fait le bilan de l'année 2021 en matière de traitement du surendettement

Eric ETIENNE, Préfet de la Haute-Loire, et Frédéric SALLIOT, Directeur de la Banque de France, respectivement Président et Secrétaire de la Commission de surendettement, ont organisé le vendredi 11 février 2022 la séance plénière annuelle de la Commission de surendettement de la Haute-Loire, conformément aux dispositions la circulaire ministérielle du 1<sup>er</sup> avril 2021 relative à la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers.

Cette réunion a notamment permis d'étudier et de valider le rapport d'activité annuel 2021 de la Commission de la Haute-Loire. Il convient de retenir les enseignements suivants :

- la Commission de surendettement des particuliers de la Haute-Loire s'est réunie à 12 reprises en 2021.
  - le nombre de dossiers déposés en Haute-Loire est quasiment stable entre 2020 (421 dossiers) et 2021 (418), à un niveau très inférieur à 2019 (541 dossier soit -22,7%). La région Auvergne-Rhône-Alpes, comme la France métropolitaine, connaissent au contraire un rebond du nombre de dépôts en 2021 (respectivement +8,2% et +11,2%), après un année 2020 perturbée par la crise sanitaire, mais sur deux ans, la tendance reste nettement baissière (respectivement -16,5% et -15,5%).
  - le département de la Haute-Loire est proportionnellement un peu moins concerné par le surendettement : 219 situations pour 100 000 habitants en 2021 (contre 225 situations pour 100 000 habitants en France métropolitaine) ;
  - un peu plus d'un ménage surendetté sur deux (51,1%) n'a aucune capacité de remboursement et une proportion significative des dossiers étudiés en Commission fait par conséquent l'objet d'une orientation en procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (effacement des dettes) ;
  - près des deux tiers des personnes surendettées (62,7%) sont seules et un cinquième (21,6%) est au chômage ;
  - enfin, l'accompagnement des personnes confrontées à des difficultés financières reste une priorité pour la Banque de France. Pour ce faire, elle réalise des missions de prévention du surendettement et d'éducation financière des publics, notamment en animant auprès des organismes sociaux, des associations, des étudiants..., des actions d'information et de sensibilisation relatives au surendettement, à la gestion d'un budget, ou à l'inclusion bancaire.
-